

① RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 576 862

⑫ N° d'enregistrement national :

85 01447

⑬ Int CI* : B 62 D 25/06.

⑭

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑮ Date de dépôt : 1^{er} février 1985.

⑯ Priorité :

⑰ Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 32 du 8 août 1986.

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑲ Demandeur(s) : Société dite : AUTOMOBILES PEUGEOT
et Société dite : AUTOMOBILES CITROEN. — FR.

⑳ Inventeur(s) : Jean-Marie Kindt.

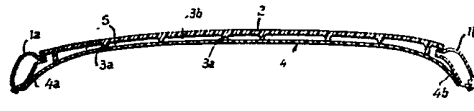
㉑ Titulaire(s) :

㉒ Mandataire(s) : Cabinet Lavoix.

㉓ Pavillon de véhicule.

㉔ Ce pavillon pour véhicule est de construction simple et présente de bonnes caractéristiques de rigidité et d'insonorisation.

Il comporte un panneau 2 moulé en matière plastique, fixé sur un cadre 1 et muni sur sa face inférieure de nervures 3a, 3b. Une garniture 4 perméable à l'air est collée sur le bord inférieur de ces nervures.



FR 2 576 862 - A1

D

La présente invention est relative aux pavillons de véhicules, du type comportant un panneau en matière plastique fixé par ses bords à un cadre supérieur de la structure du véhicule, et recouvert d'une garniture sur sa face inférieure. Cette garniture est généralement réalisée en matière plastique plus ou moins souple et maintenue appliquée sur le panneau par collage ou par un moyen élastique.

Pour atténuer les bruits perçus dans l'habitacle du véhicule, il est usuel de prévoir un espace, donc une couche d'air, entre le panneau et la garniture, et de réaliser celle-ci en un matériau perméable à l'air. Cette disposition implique la présence, entre le panneau et la garniture, de pièces formant entretoises telles que de minces traverses solidaires de la structure et servant d'appui à la garniture.

Suivant une autre réalisation, cette garniture est relativement rigide et fixée par son pourtour au cadre, sans prendre appui sur le panneau; la garniture est alors relativement lourde, ce qui nécessite une fixation appropriée plus compliquée et encombrante, qu'un simple collage.

On connaît aussi des panneaux en matière plastique constitués d'au moins deux parois entre lesquelles est interposée au moins une feuille ondulée qui rigidifie le panneau tout en maintenant entre les parois opposées un volume d'air susceptible d'atténuer la réflexion de vibrations sonores.

Ces diverses dispositions sont relativement coûteuses et délicates à réaliser.

L'invention a pour but d'aménager sur un véhicule un pavillon qui soit simple et qui présente de bonnes caractéristiques de rigidité et d'absorption des sons dans l'habitacle.

L'invention concerne un pavillon du type susmentionné, caractérisé en ce que le panneau est réalisé par moulage et comporte sur sa face inférieure des nervures sensiblement verticales, tandis que la garniture, perméable à l'air, est collée sur le bord inférieur des nervures.

Selon quelques caractéristiques avantageuses de l'invention :

- il est prévu des nervures longitudinales et des nervures transversales s'étendant les unes sur toute la longueur du pavillon et les autres sur toute sa largeur;

- le panneau est réalisé en mousse de polyuréthane chargée de verre, et son moulage est effectué par expansion.

Un exemple de réalisation d'un pavillon de véhicule est décrit ci-après, avec référence au dessin annexé dont la Figure unique représente la partie supérieure d'un véhicule équipé du pavillon, vue en coupe par un plan vertical transversal, c'est-à-dire perpendiculaire à la direction longitudinale du véhicule.

On voit sur cette Figure deux parties latérales opposées 1a, 1b d'un cadre supérieur 1 de la structure du véhicule.

Sur le bord interne supérieur de ce cadre est fixé par collage un panneau 2 en matière plastique muni, sur sa face inférieure, de nervures sensiblement verticales 3a, 3b respectivement longitudinales et transversales et s'étendant les unes sur toute la longueur du panneau, et les autres sur toute sa largeur.

En variante, les nervures ou certaines nervures sont orientées suivant des directions obliques par rapport à la direction longitudinale du véhicule.

La hauteur des nervures est par exemple de l'ordre d'un ou deux centimètres, et sur leur bord inférieur est collée une garniture 4 dont les bords 4a, 4b prennent appui sur la partie interne inférieure du cadre 1.

Le panneau 2 et la garniture 4 constituent le pavillon du véhicule.

Le panneau 2 est réalisé en mousse de polyuréthane chargée de verre, par une opération de moulage par expansion. Ce matériau et le réseau de nervures croisées procurent au panneau la légèreté et la rigidité requises notamment dans les véhicules automobiles.

La garniture 4 est réalisée en une matière plastique usuelle légèrement souple et perméable à l'air. Cette perméabilité, associée à la présence de chambres 5 emplies d'air délimitées entre les nervures 3a, 3b, par le panneau 2 et la garniture 4, procure un effet acoustique atténuant les bruits perçus dans l'habitacle situé sous le pavillon 2, 4.

RENDICATIONS

1 - Pavillon de véhicule, comprenant un cadre rigide (1), un panneau (2) en matière plastique fixé par ses bords sur le cadre, et une garniture (4) recouvrant la surface inférieure du panneau, caractérisé en ce que le panneau (2) est réalisé par moulage et comporte sur sa face inférieure des nervures (3a, 3b) sensiblement verticales, tandis que la garniture (4), perméable à l'air, est collée sur le bord inférieur des nervures.

2 - Pavillon suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est prévu des nervures longitudinales (3a) et des nervures transversales (3b) s'étendant les unes sur toute la longueur du pavillon et les autres sur toute sa largeur.

3 - Pavillon suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau (2) est réalisé en mousse de polyuréthane chargée de verre, et son moulage est effectué par expansion.

4 - Pavillon suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les nervures ou certaines nervures sont orientées suivant des directions obliques par rapport à la direction longitudinale du véhicule.

2576862

